



Conseil économique, social
et environnemental régional

AVIS N°2010-06
du 21 octobre 2010

RELATIF A

DEMOGRAPHIE, ECONOMIE ET LIEN SOCIAL A L'HORIZON 2050
QUELLES PERSPECTIVES, QUELS LEVIERS POUR AGIR ?

Présenté au nom du Bureau

par M. Jean-Louis GIRODOT

CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

JEAN-CLAUDE BOUCHERAT

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE (CESER)

VU :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une Section chargée de la prospective et de la planification au Conseil économique et social régional d'Ile-de-France ;
- les précédents rapports de la Section de la prospective et de la planification du CESR :
 - « Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 : société - rayonnement - compétitivité » (Mme Cancellieri, septembre 1995) ;
 - « La contribution de la région Île-de-France à une stratégie nationale de développement durable » (M. Robert, octobre 1996) ;
 - « Vivre en Ile-de-France en 2025 » (M. Guieysse, juin 1999) ;
 - « Contribuer à une meilleure gouvernance en Ile-de-France – de l'efficacité en démocratie » (M. Robert, mai 2001) ;
 - « L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (M. Floret, mai 2004) ;
 - « Modes de vie et identité(s) francilienne(s), aujourd'hui et demain » (M. Robert, juillet 2007)
- les communications, rapports et avis du CESER portant, depuis 2007, sur des questions en lien avec les thématiques développées dans le présent rapport de la Section de la Prospective et de la Planification, notamment :
 - les communications régulières sur la situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Ile-de-France (7 novembre 2009, 19 avril 2010, 7 mai 2008), les effets de la crise sur l'activité économique et le secteur social (11 juin 2009)
 - 28 janvier 2010, rapport et Avis sur « l'intégration des quartiers sensibles et politique régionale du logement » (rapporteur, Nicole Smadja)
 - 7 octobre 2009, avis sur le rapport du Conseil régional d'octobre 2009 portant demande d'approbation du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France et avis sur l'avant-projet de loi « Grand Paris » (rapporteur, Pierre Moulié)
 - 2 juillet 2009, avis relatif à la contribution des opérations d'intérêt national à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (rapporteur, Jean-Loup Fabre)

- 22 janvier 2009, rapport et avis relatifs au tourisme en Ile-de-France : pour un accueil à la hauteur des enjeux (rapporteur, Barthélémy Trimaglio)
- 18 septembre 2008, avis relatif au projet de SDRIF (Schéma directeur de la Région Ile-de-France) amendé suite à l'enquête publique et soumis au Conseil régional pour adoption les 25 et 26 septembre 2008 (rapporteur, Pierre Moulié)
- 19 juin 2008, avis relatif au rapport-cadre « lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie, l'action régionale dans les domaines du développement social et de la santé » (rapporteur, Christine Auberger)
- 13 décembre 2007, relatif au rapport de l'exécutif « moduler les aides régionales pour accroître l'efficacité des politiques dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et la promotion de l'éco-région », (rapporteur, Francis Clinckx)
- 19 septembre 2007, avis relatif aux « inégalités sociales de santé en Ile-de-France » (rapporteur, Guy Atlan)
- 5 juillet 2007, avis relatif au projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France) arrêté par le Conseil régional et soumis à enquête publique (rapporteur, Pierre Moulié)
- 22 mars 2007, rapport et avis relatifs à « la densification : pour un urbanisme à échelle humaine » (rapporteur, Lucien Dumont-Fouya)
- 8 février 2007, avis relatif à la « réforme de la politique régionale de la ville », (rapporteur, Didier Duran)
- 11 janvier 2007, communication « la Région Ile-de-France face à la phase 2 de la décentralisation. Financement des missions et activités. Analyse et perspectives. » (rapporteur, Jacques Monier)

- la note de cadrage adoptée par le Bureau du CESR le 10 décembre 2008, confiant à la Section de la prospective et de la planification une réflexion sur les interactions entre les différentes dimensions économiques, culturelles et sociales et environnementales de notre région, à partir des dynamiques démographiques de l'Ile-de-France ;
- le rapport de M. Yves Vandenboomgaerde sur la « *démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 – Quelles perspectives, quels leviers pour agir ?* » adopté par la Section de la Prospective et de la Planification du CESR lors de sa réunion du 13 septembre 2010.

ENTENDU :

le rapport de M. Jean-Louis Girodot au nom du Bureau du CESER.

CONSIDERANT :

- que la prospective, en particulier en matière de prévisions économiques, est un exercice difficile dont on ne peut apprécier tous les facteurs et que de ce fait les analyses de ce rapport reposent sur un objectif volontariste, bien qu'aléatoire, de 1,5% de croissance annuelle du PIB en Ile-de-France. Ce scénario de croissance modéré est calculé au regard de la moyenne des années passées, des effets envisagés de la crise actuelle et de l'évolution de l'économie mondiale (*croissance de pays émergents, surendettement de nombreux pays, raréfaction des ressources naturelles, renchérissement du coût des matières premières et de l'énergie, tensions politiques, etc.*). Les évolutions à la baisse ou à la hausse de cette prévision de croissance modifieraient naturellement les perspectives de développement de l'Ile-de-France telles qu'elles sont envisagées dans ce rapport, rendant plus ou moins difficile la résolution des défis à venir et plus ou moins fortes les tensions politiques et sociales.
- que si l'Ile-de-France est aujourd'hui la première région de France en termes de création de richesses (*PIB, valeur ajoutée*) et d'emplois (*avec une prédominance des services et une forte présence de grandes entreprises de plus de 200 salariés*), elle n'en est pas moins confrontée à une crise économique durable qui la met face à des défis majeurs, tant économiques que sociétaux (*chômage, désindustrialisation, évolutions technologiques, vieillissement de la population, etc.*) et rend nécessaire la recherche de solutions pérennes et adaptées (*soutien aux secteurs porteurs, au tourisme, promotion de l'innovation, de la recherche et du développement, etc.*) pour maintenir à l'avenir cette position de « leadership », éviter la diminution du niveau de vie des Franciliens et réduire les disparités territoriales. Dans un tel contexte, l'Ile-de-France devra redoubler d'efforts, sur les quarante prochaines années, pour atteindre ces objectifs.
- que dans un contexte général de vieillissement et de stagnation, voire de diminution de la population de la plupart des pays occidentaux (*à mettre en perspective avec une véritable explosion démographique à l'échelle mondiale*), les projections démographiques pour 2050 ont tendance à modérer cette évolution pour l'Ile-de-France qui conserverait, parmi ses caractéristiques actuelles, la relative jeunesse de sa population (*en comparaison avec le reste de la métropole et les autres pays de l'Union européenne*) et verrait le nombre de ses habitants augmenter pour atteindre en moyenne 15 millions d'habitants (*scénario haut*). Pour autant, elle n'échapperait pas à la réduction de la part de ses actifs, d'où un recours nécessaire à l'immigration évalué à au moins 80.000 personnes par an.
- que les pistes à explorer par le rapport ne visent pas seulement à identifier les leviers sur lesquels agir pour créer des richesses et favoriser la croissance économique mais ont également pour objectif de renforcer le « bien-être régional », c'est-à-dire la qualité de vie des Franciliens sans laquelle on ne peut promouvoir l'attractivité de la région ;
- que ces leviers, tels que détaillés dans sa troisième partie, peuvent être ainsi déclinés :
 - miser sur les secteurs créateurs de croissance en encourageant l'effort d'innovation, la recherche et le développement qui se trouvent au cœur des activités les plus concurrentielles de l'Ile-de-France (*aéronautique, laboratoires, services aux entreprises...*) et constituent autant d'atouts pour sa ré-industrialisation et, en conséquence, son développement économique.

Cela favoriserait le dynamisme des autres domaines de l'économie qui sont liés directement à l'état de l'économie nationale et fortement créateurs d'emplois (*BTP, services à la personne...*) ;

- répondre aux impératifs de développement durable en recherchant une efficacité énergétique, en prévenant les risques liés aux changements climatiques, en adaptant l'offre agricole aux besoins d'approvisionnement (*privilégier l'agriculture de proximité*) et en œuvrant ainsi à l'émergence de nouveaux domaines d'application industrielle mais aussi de nouveaux modes de vie ;

- placer l'amélioration de la qualité de la vie au cœur des politiques économiques et sociales : en intensifiant la construction de logements en nombre et en qualité socialement et économiquement accessibles pour l'ensemble des Franciliens en lien avec une offre adéquate de transports et de services de proximité, en tenant compte de l'évolution des caractéristiques des ménages et des mobilités résidentielles (*notamment, pour réduire les temps de transports domicile travail*), en renforçant les services publics de proximité et en utilisant, pour ce faire, tous les avantages liés aux nouvelles technologies (*sans que cela remette en cause la place fondamentale de l'humain*) ; plus généralement en intégrant les impératifs de développement durable à tout nouveau projet d'aménagement urbain (*sur des surfaces disponibles à l'échelle du grand Bassin parisien*) ;

- réactiver le lien social en s'attachant, tout d'abord, à mieux l'identifier et mieux comprendre ses mécanismes, en agissant ensuite, par l'éducation, la formation et la culture, sur les conditions de son émergence et de son évolution. Cela requiert de promouvoir des éléments fondateurs du lien social comme l'égalité des territoires par la résorption des inégalités territoriales actuelles, la mixité sociale, l'égalité hommes femmes ou la solidarité intergénérationnelle. Cela nécessite également de disposer d'une meilleure connaissance de la situation démographique, des modes de vie et des besoins des immigrés pour faire en sorte qu'ils constituent une chance, une opportunité pour l'Ile-de-France et, plus largement, pour la France ;

➤ qu'il convient, en conclusion, de réaffirmer qu'une analyse prospective dénuée de toute vision fondée sur des choix sociétaux serait inopérante. Ainsi, pour conserver sa place de grande région, l'Ile-de-France se doit d'innover, de continuer à avancer vers une société ouverte, entreprenante, créatrice de liens et de richesses (humaines, sociales, économiques et culturelles) dans un ensemble géographique pouvant être amené à évoluer pour intégrer, par exemple, celui plus vaste du grand Bassin parisien.

EMET L'AVIS SUIVANT :

Article 1

Le CESER adopte le rapport « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050. – quelles perspectives, quels leviers pour agir ? »

Article 2

Il se rallie ainsi aux pistes de réflexion établies par ce rapport qui, sans pouvoir naturellement définir avec exactitude les contours de l'Ile-de-France en 2050, parvient néanmoins, au moyen d'une analyse statistique et démographique précise, à bien identifier des défis majeurs auxquels elle sera confrontée ainsi que des moyens pour les surmonter.

Article 3

Il est particulièrement attaché au fait que les préconisations de ce rapport démontrent que la recherche du développement économique va de pair avec celle du « bien-être » collectif (lien social) et individuel (qualité de vie).

Article 4

Il émet le souhait que ce rapport constitue un point de départ pour un travail conjoint avec l'exécutif régional, par exemple dans le cadre d'un atelier prospectif auquel des structures comme l'IAU pourraient être associées et dont la mission consisterait à identifier parmi ses propositions celles pouvant être déclinées en expérimentations concrètes. Les conditions de vie pour 2050 sont, en effet, prédéterminées par les actions menées dès à présent.
